

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE - (N° 1237)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS33

présenté par
M. Colombani, rapporteur

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Durant cette période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.